

Le cinéma français : et les sourds ?

Plusieurs millions de personnes sourdes ou malentendantes ne vont pas au cinéma voir les films de langue française et n'achètent pas les DVD de ces films : ils ne sont pas sous-titrés.

Si la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a bien prévu l'accessibilité des programmes télévisés (100% de sous-titrage d'ici 2010 sur les principales chaînes), il n'en est pas de même pour tous les supports du cinéma français : lors de leur sortie en **salle**, en **DVD** ou en **VOD**, les **films français** ne sont quasiment **jamais sous-titrés** pour les personnes sourdes ou malentendantes. Ce public est ainsi exclu d'une partie essentielle du **patrimoine culturel** français.

Les associations représentant les publics de personnes sourdes ou malentendantes et leurs partenaires proposent que soient prévus :

- **Cinéma** : le sous-titrage et la diffusion d'au moins deux films français par mois lors de certaines séances dès 2010 dans chaque région et pour la **totalité des films français en 2012**
- **DVD et VOD** : l'obligation de l'accessibilité pour **100% des films français** avec le sous-titrage systématiquement proposé en option

Du 18 au 24 novembre 2009 -> semaine du sous-titrage : mobilisons-nous pour l'accès des personnes sourdes ou malentendantes au cinéma français en signant et en faisant signer le manifeste des associations.



Signez et faites signer le manifeste de la semaine du sous-titrage en devenant fan de la page 'Semaine du sous-titrage' sur Facebook.



www.semainedusoustitrage.org